Ville de Genève
Conseil municipal

PRD-310 A

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner le projet de délibération du 5 octobre 2022 de Mmes et MM. Daniel Sormanni, Amar Madani, Christian Steiner, Danièle Magnin, Daniel Dany Pastore, Yasmine Menétrey et Vincent Schaller: «Pour une animation estivale: le Jet d'eau en musique».

16 avril 2025

Rapport de Mme Florence Kraft-Babel.

Cet objet a été renvoyé pour étude à la commission des arts et de la culture lors de la séance plénière du 29 novembre 2022. Il a été étudié lors des séances des 30 janvier, 13 mars, 28 août et 6 novembre 2023, ainsi que des 26 février et 15 avril 2024, sous la présidence successive de Mme Alia Chaker-Mangeat et de M. Pascal Altenbach. Les notes de séances ont été prises par M. Léo Lorenzi, Mme Patricia Brito Leitao et M. Hugo Pichelin, que nous remercions pour la qualité de leur travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

A l'été 2017, une scène mobile avait été installée devant le Jet d'eau. Pendant onze jours se sont succédé douze groupes et orchestres locaux pour le plus grand plaisir d'un très nombreux public. Depuis, les Fêtes de Genève ont disparu et le Covid est passé par là. Du coup, des centaines d'artistes locaux et la population se sont retrouvés orphelins d'animation populaire.

Considérant:

– que la scène des musiques actuelles et humoristique de Genève, tous styles confondus, est d'une incroyable richesse;
– qu'il est inconcevable de ne pas animer culturellement la rade pendant l'été;
– qu'il est regrettable de ne pas proposer gratuitement et à cet endroit des spectacles 100% locaux à la population genevoise ainsi qu'aux touristes,

LE CONSEIL MUNICIPAL

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 213 000 francs destiné à financer l'organisation de spectacles musicaux et humoristiques, 100% locaux, entre le samedi 1er juillet et le samedi 26 août 2023, à raison de trois spectacles par semaine (les jeudis, vendredis et samedis) sur une scène devant le Jet d'eau.

Art. 2. – Les charges prévues à l'article premier seront couvertes par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux revenus dans le budget de fonctionnement 2023 de la Ville de Genève.

Art. 3. – Les charges prévues à l'article premier seront imputées aux comptes budgétaires 2023.

Séance du 30 janvier 2023

Audition de M. Sormanni, auteur du projet de délibération

M. Sormanni dit qu'il adhère à l'idée d'animer la ville de Genève, qu'il trouve un peu triste. Il illustre cela avec le fait que les forains sont bridés, qu'il n'y a plus de Fêtes de Genève ni de feux d'artifice. Ce projet mérite qu'il soit étudié avec son auteur, M. Didier Tischler-Taillard, président de l'Association de diffusion des artistes du Grand Genève (ADAGG). Ce dernier a fait des demandes à la Fondation Wilsdorf ainsi qu'à la Loterie romande, laquelle a répondu favorablement à hauteur de 100 000 francs. Il considère que l'on doit offrir des animations populaires en ville, d'où l'intérêt de ce projet. Il propose l'audition de M. Didier Tischler-Taillard.

La présidente précise qu'il faudra auditionner M. Kanaan, qui répondra à cette question. Il faut d'abord passer par le magistrat pour ce genre d'événement, c'est un appel à projets qui sera sûrement de mise.

Séance du 13 mars 2023

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et de la transition numérique, et de M. Laurent Marty, coordinateur de la Fête de la musique

M. Kanaan constate que le projet de délibération affiche la volonté de retrouver l'esprit des Fêtes de Genève. Il estime bienvenu le souhait de promouvoir les artistes locaux, les musiques actuelles et l'accès pour la population. Toutefois,

il faut prendre en compte les impératifs de budgets, d'autorisations (difficiles à obtenir) et de conditions matérielles qui compliquent grandement la possibilité d'organiser un événement d'une telle envergure (500 à 1000 personnes) dans l'espace public, surtout à cet endroit qui n'est pas très vaste et qui constitue un passage essentiel pour les promeneuses ou promeneurs.

M. Marty insiste d'abord sur le fait que la rémunération des artistes ne doit pas être oubliée. Ensuite, il explique que l'espace public est devenu difficile à gérer. Des travaux ont dû être menés il y a quelques années (blocs de béton) pour sécuriser la population à la suite des inquiétudes grandissantes au sujet des flux de personnes liées à des accidents notoires dans d'autres pays d'Europe. Il estime qu'il y aurait un danger d'organiser la scène à l'endroit indiqué par le projet, étant donné les dimensions de la scène remorque et le nombre de personnes pouvant facilement atteindre les 1000 à 2000. En revanche, il souligne qu'il y a d'autres solutions autour de la rade, comme le kiosque au Jardin anglais, qui est à la fois populaire et plus facile à gérer qu'une scène sur le béton et près de l'eau. De plus, organiser un événement à proximité de l'eau impliquerait d'avoir à traiter avec la capitainerie pour mettre en place une sécurité sur l'eau également. Il préconise un événement plus petit et plus adapté au budget que celui proposé, qui lui parait difficilement réalisable sur une programmation de huit semaines. Il pense qu'on devrait utiliser les infrastructures en place (kiosque du Jardin anglais, Bateau Genève, Rotonde du Mont-Blanc, etc.), quitte à ajouter une petite scène et organiser des événements à plusieurs emplacements pour éviter les problèmes de flux. Ce serait également plus facile à gérer pour la police et s'apparenterait à une petite Fête de Genève.

Questions des commissaires

Une commissaire évoque la possibilité de la plage des Eaux-Vives.

M. Kanaan explique que des manifestations sur la plage des Eaux-Vives ne sont pas permises dans l'idée de préserver son statut de lieu public accessible et calme en tout temps.

Séance du 28 août 2023

Suite des travaux et vote

Une commissaire rappelle qu'avant de poursuivre les travaux, il faudrait voter sur l'audition de M. Didier Tischler-Taillard (ADAGG), qui avait été demandée lors d'une séance précédente, mais pas votée.

Mise aux voix, l'audition de M. Didier Tischler-Taillard est acceptée par 11 oui (1 S, 3 Ve, 2 LC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC) et 4 abstentions (1 EàG, 3 S).

Séance du 6 novembre 2023

Audition de M. Didier Tischler-Taillard, journaliste et musicien

M. Tischler-Taillard explique qu'en 2017, il avait programmé une scène lors des Fêtes de Genève avec des artistes de la région actifs dans les musiques actuelles et populaires. Il explique qu'il existe une richesse dans ce domaine à Genève. Cette initiative a eu un succès incroyable et il souhaiterait par conséquent reconduire l'expérience. Son idée est de faire une scène devant le Jet d'eau, qui constitue un lieu magnifique, de programmer trois concerts trois soirs par semaine (jeudi, vendredi et samedi) pendant tout l'été. Cela permettrait d'ouvrir les horizons en proposant quelque chose de populaire, avec de la chanson française, du rock ou du blues, ainsi que des compositions originales. Cela remplacerait aussi ce qui se faisait dans la programmation des pré-Fêtes de Genève au Jardin anglais, avec quelque chose de plus ciblé.

Questions des commissaires

Une commissaire demande si la Ville avait participé financièrement à cette animation en 2017, si Genève Tourisme avait participé.

M. Tischler-Taillard répond que ni la Ville ni Genève Tourisme n'avaient participé, car cela s'était fait dans le cadre des Fêtes de Genève, que l'événement rentrait dans le budget global de celles-ci. Il avait obtenu une subvention de la Loterie romande, de mémoire, 30 000 francs qui servaient à payer les artistes.

Un commissaire rappelle que depuis lors, la Ville a fait un appel à projets pour une grande manifestation estivale pendant le mois d'août. Il demande à l'auditionné s'il est au courant et s'il compte répondre à l'appel à projets.

M. Tischler-Taillard répond qu'il est au courant, qu'il a pris contact avec un des candidats pour pouvoir éventuellement s'y associer. Il ne pense pas que ces deux projets soient antinomiques. Il note toutefois que son projet s'étendrait sur deux mois au lieu de dix jours.

Une commissaire demande si le lieu du Jet d'eau est indispensable au projet. Elle se demande si on ne pourrait pas imaginer le parc des Cropettes ou un autre lieu.

M. Tischler-Taillard répond qu'il trouve que cette rade manque d'animation pendant l'été, que ce serait un beau symbole. Il ajoute en revanche que ce serait imaginable à la plage des Eaux-Vives, qu'il tient à cette partie de la rade.

Un commissaire s'intéresse au rapport que l'auditionné a eu avec le magistrat. Il demande quelle est la position du magistrat sur ce projet et aussi s'il y a eu des contacts avec Mme Barbey-Chappuis et son département.

M. Tischler-Taillard répond qu'il avait rencontré M:Kanaan, qui ne semblait pas très enthousiaste. Celui-ci lui avait répondu qu'il existait déjà pas mal de choses. Quant à lui, il estime que les propositions existantes ne sont pas assez populaires.

Un commissaire demande s'il serait prévu que le projet soit récurrent avec une subvention fixe, ce qui nécessiterait notamment de se constituer en association pour l'organisation.

M. Tischler-Taillard précise qu'il est membre d'une association qui piloterait ce projet mais que tout reste ouvert. Il complète en indiquant qu'il n'y a jamais de garantie absolue, mais qu'il est confiant au vu du succès de 2017. Le but serait donc de pérenniser ce projet.

Une commissaire demande si l'auditionné est au courant qu'il existe un projet de Mme Barbey-Chappuis qui vise à créer une plage en aval de la jetée du Jet d'eau. Ce projet serait prévu déjà pour l'été prochain. Par conséquent, il semble que le lieu proposé soit déjà compromis. Elle demande si la rive droite serait une option.

M. Tischler-Taillard répond qu'il avait choisi ce lieu, car c'est là qu'ils ont tenu la scène en 2017. Néanmoins, il reste ouvert à un changement sur la rive gauche. Concernant la rive droite, il lui semble qu'elle est plus étroite et propose déjà un certain nombre d'événements. Il se souvient également de problèmes de pelouse sur la rive droite à la suite d'éditions des Fêtes de Genève. La rive gauche possède moins d'espaces verts, mais il ne reste pas braqué sur le Jet d'eau. Il cherche avant tout à savoir si le principe de la scène mobile intéresse le Conseil municipal.

Une commissaire demande pourquoi il faudrait forcément installer cette scène en ville de Genève. Elle évoque la plage de la Savonnière vers Bellerive.

M. Tischler-Taillard répond qu'il considère que la rade manque d'animations estivales.

Un commissaire demande quels étaient les horaires et s'il y a eu des problèmes liés au bruit.

M. Tischler-Taillard répond que, s'agissant des horaires, ils jouaient jusqu'à une heure du matin, avaient des consignes strictes de la police et n'ont pas eu de plaintes liées aux bruits.

Une commissaire demande dans quelle mesure la scène est mobile.

M. Tischler-Taillard explique que la scène est amenée sur des roulettes. Il s'agit d'un camion qui s'ouvre et qui permet son déplacement. Il ajoute que c'était la société franco-suisse Kemtech qui s'en chargeait.

La commissaire demande de définir un peu plus l'appellation «populaire» de la programmation. Elle explique que «musique actuelle» et «populaire» ne sont pas tout à fait la même chose.

M. Tischler-Taillard note que les deux qualificatifs ne sont pas antinomiques. Pour répondre, sans jugement de valeur, il dit que les Rolling Stones sont populaires, alors qu'un artiste comme Vincent Delerm l'est nettement moins.

Un commissaire souligne que le texte du projet de délibération ne mentionne pas l'association de l'auditionné. De fait, même si la commission l'acceptait et ouvrait une autorisation de dépenses au magistrat pour en faire ce qu'il veut dans le cadre d'«une scène musique actuelle et humoristique à Genève autour de la rade», cela n'impliquerait pas que l'association ou le projet de l'auditionné y soient associés de quelconque manière.

M. Tischler-Taillard répond que ce n'est pas un problème et qu'il serait simplement heureux d'y être associé d'une manière ou d'une autre. Pour revenir sur la question de l'appellation «populaire», il redit que l'idée est de produire des artistes locaux, en opposition avec ce qui se fait actuellement.

Discussion

Un commissaire explique qu'il faut reprendre presque tout le texte et clarifier certains points.

Une commissaire déclare qu'elle n'a pas bien compris les difficultés exprimées par les magistrats M. Kanaan et Mme Barbey-Chappuis. Elle aimerait auditionner les deux à ce sujet.

Vote pour l'audition prochaine des magistrats Mme Marie Barbey-Chappuis et M. Sami Kanaan au sujet du projet de délibération PRD-310

L'audition est acceptée à l'unanimité, soit par 11 oui (4 S, 1 EàG, 3 Ve, 1 LC, 1 MCG, 1 UDC) et 4 abstentions (1 LC, 3 PLR).

Séance du 26 février 2024

Audition de Mme Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), de M. Nicolas Kerguen, collaborateur personnel, de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et de la transition numérique (DCTN) et de M. Laurent Marty, coordinateur culturel en charge de la Fête de la Musique

Mme Barbey-Chappuis revient sur le cadre de ce projet de délibération. Les considérants du projet de délibération relèvent qu'il est «inconcevable de ne pas animer culturellement la rade pendant l'été». Elle partage pleinement ce constat et déclare que, depuis la fin du Covid, son objectif est d'animer la rade toute l'année. Elle passe en revue les événements qui se sont récemment déroulés autour de la rade: Geneva Lux, où il y a eu plus de 150 000 personnes lors de la dernière édition; le week-end de l'ascension, l'année dernière, Feu Ô Lac a quant à lui attiré une foule d'environ 800 000 personnes; la Fête de la musique; Musiques en été; la Lake Parade, Le Cormoran, qui a connu le succès et qui revient en 2024 et 2025; La Canopée, qui grandit d'année en année avec des animations sportives, et, depuis l'année passée, le Caustic Comedy Club qui s'y produit; le marché de Noël, qui a aussi eu un grand succès cette année (500 000 personnes lors de la dernière édition).

Elle insiste sur le fait qu'il s'agit presque exclusivement d'animations gratuites. Le Conseil administratif défend l'idée que la rade appartient à tous les Genevois et Genevoises et qu'elle ne doit pas être privatisée, mais, au contraire, animée au bénéfice de toutes et tous. Ils vont continuer sur cette lancée. C'est dans cette optique qu'ils travaillent actuellement sur les bains publics au pied du Jet d'eau et la buvette qui devrait ouvrir du côté du quai Wilson, pour améliorer la zone de baignade.

Pour compléter toutes ces animations déjà en place, le Conseil administratif a également lancé un appel à projets en septembre dernier pour une animation estivale qui se tiendra du 14 au 18 août prochains sur la rade. Une belle équipe pluridisciplinaire a été choisie (elle cite Aymon Choisy et Frédéric Favre). Le programme prévoit à la fois des concerts et des animations culturelles, sportives et familiales, dans l'esprit de ce qu'ils ont fait avec Feu Ô Lac. Mme Barbey-Chappuis avait déjà déclaré par ailleurs qu'on ne fait pas la fête aujourd'hui comme en 1990 et qu'il est nécessaire de prendre en compte des contraintes comme les enjeux environnementaux dans l'organisation de grands événements. Le programme de ce projet sera dévoilé dans le courant du printemps. Les lauréats doivent à présent réunir le financement, ce qui n'est pas une mince affaire.

Cette considération lui permet de basculer sur un des éléments problématiques de ce projet de délibération. En effet, le montant de 230 000 francs pour proposer une animation à proximité du Jet d'eau durant tout l'été est totalement

irréaliste. Pour donner un élément de comparaison, Feu Ô Lac a coûté 2,5 millions de francs pour quatre jours (spectacles de drones compris). Ce coût avait été essentiellement financé par un mécène privé et quelques entreprises privées. Mais organiser une fête de cette ampleur aujourd'hui nécessite de mettre en place un concept sanitaire, un concept sécuritaire, beaucoup d'infrastructures (scènes, etc.). Elle pense que ce projet de délibération part d'une bonne intention, que la Ville partage et pour laquelle elle travaille. En revanche, il n'est pas réaliste sur les montants.

Pour finir, elle revient sur la scène musicale qui avait effectivement pris place en 2017 à proximité du Jet d'eau. Elle souligne qu'il est nécessaire de garder à l'esprit que cette scène s'ancrait dans le cadre des Fêtes de Genève et qu'il est difficile d'isoler ce seul élément de l'ensemble des Fêtes de Genève qui, comme nous le savons, sont mortes de leurs excès (déficits, nuisances, etc.). Aujourd'hui, la Ville essaie de proposer des animations qualitatives, festives et populaires, dans l'esprit de Feu Ô Lac. Ils sont donc en accord avec l'objectif affiché, mais celui-ci implique beaucoup de moyens et d'engagement des services de la Ville, ce à quoi le projet de délibération ne répond pas.

M. Kanaan insiste aussi sur le fait que, depuis le dépôt du projet de délibération, une offre déjà très riche en animations sur la rade s'est encore développée. Un des défis, lorsqu'il s'agit de la rade, provient de la nécessité de satisfaire des besoins extrêmement variés. Les projets d'accès à l'eau et les buvettes se multiplient autant sur la rive droite que sur la rive gauche. Il est nécessaire de penser aux flux de personnes et aux pôles de concentration. Typiquement, la zone désignée par le projet de délibération (la partie basse du quai) n'est pas très large et constitue un carrefour par rapport à la rue du 31-Décembre, au quai et à la digue amenant au Jet d'eau, très fréquentée. Il est nécessaire que les différents besoins puissent être pris en compte de manière adéquate. A ce titre, il rappelle qu'une des décisions stratégiques par rapport à la plage des Eaux-Vives réside dans le fait qu'elle ne doit pas accueillir d'animation, ce qui est très apprécié par le public. C'est un équilibre à trouver avec l'envie d'animations. De plus, si la notion de rade est élargie, il est possible de considérer les animations portées traditionnellement par le DCTN, qui se trouvent au parc La Grange, avec la scène Ella Fitzgerald (entre 500 et 5000 personnes selon les concerts, trois soirs par semaine pendant deux mois) et le Théâtre de l'Orangerie. Côté rive gauche, il faut également noter CinéTransat et les Aubes Musicales aux Bains des Pâquis, tous deux des projets autonomes mais soutenus par la Ville.

Pendant l'été prochain, en ayant choisi le créneau de fin de vacances scolaires, du 14 au 18 août, le Conseil administratif va expérimenter leur nouveau projet. Le DSSP pilote ce projet, avec la collaboration du DCTN, notamment pour le jury. Par conséquent, il reconnaît que le projet de délibération part d'une bonne intention, mais qu'il présente des problèmes par rapport au lieu qu'il désigne. Pour ce

genre de manifestations, il y a généralement deux variantes possibles: soit faire un périmètre complètement ouvert où les personnes peuvent s'arrêter si elles le désirent (le cas de la scène Ella Fitzgerald et de la Fête de la Musique); soit faire un périmètre complètement fermé. Or, à cet endroit, ce serait impossible, car c'est trop peuplé durant l'été entre l'accès à la digue, les passages, les buvettes et les bains qui vont s'ajouter.

M. Marty, responsable de la Fête de la Musique depuis douze ans, explique que le projet de délibération propose 213 000 francs pour une scène avec des animations durant pratiquement deux mois, soit 24 concerts. Dans cet ordre d'idée, en faisant une petite scène, elle coûterait déjà au minimum le double du montant proposé, soit plus d'un demi-million. En effet, les cachets des artistes se négocient à présent entre 500 et 800 francs par personne. Il reconfirme qu'il y a un nombre conséquent d'animations culturelles autour de la rade. Il évoque le projet qui va bientôt être dévoilé. Il ajoute que l'animation principale sur la rive gauche est liée non seulement à La Canopée, mais aussi au parc La Grange. En effet, la scène Ella Fitzgerald représente trois concerts gratuits par semaine. A cela s'ajoutera le projet de la plage des Eaux-Vives. Il confie que le Service culturel (SEC) travaille actuellement avec le kiosque du Jardin anglais pour relancer des animations et notamment des fanfares. L'objectif, en collaboration avec le DSSP, est d'avoir une animation continue en extérieur, gratuite et sécurisée, depuis la Fête de la Musique lorsque l'été démarre jusqu'à la fin de l'été. De fait, même si l'intention du projet de délibération est louable, le temps a fait que cette proposition n'est plus valable. Elle nécessite d'être adaptée.

M. Kanaan ajoute qu'il faut par conséquent réfléchir à ne pas saturer ce qui existe déjà, ni en termes de lieux, ni en termes de flux de personnes ou même de périodes. Il prend l'exemple du côté Mont-Blanc, qui est certes plus large mais qui pose problème dès 22 h, car les hôtels ne veulent pas de nuisance. Et, y compris sur la rive gauche, ils ont réalisé que le service cantonal qui s'occupe des questions de bruit et qui pèse lourd dans l'octroi d'autorisations, le Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA), est devenu plus strict sur les nuisances nocturnes. Il est envisageable d'organiser des choses en début de soirée. Mais d'autres endroits s'y prêteraient mieux géographiquement. De toutes les manières, il faudrait mettre des moyens plus conséquents que ce que propose le projet de délibération.

Mme Barbey-Chappuis rappelle que son département travaille aussi actuellement sur des nouvelles manifestations sportives sur les quais. Elle évoque, pour cet été déjà, une piste d'athlétisme pour un concours de saut à la perche et un espace pour le skateboard, car la discipline devient olympique. Il convient donc de conserver l'équilibre entre animations et nuisances pour permettre aux promeneurs de toujours profiter des quais. Ils ont par exemple déplacé le Geneva Street Food Festival sur Plainpalais, aussi parce qu'il endommageait les

pelouses. La question de préserver les espaces verts comme le Jardin anglais se pose donc également pour leur nouvelle animation fin août. Ce sont des types de considération qui ne se posaient pas il y a vingt ans.

M. Kanaan ajoute que le Conseil administratif travaille chaque année pour diminuer la pression sur les espaces verts. En effet, au-delà des pieds des arbres, les sols aussi sont sous pression lors de l'accumulation de personnes. Il prend l'exemple de la Fête de la musique. Dès lors, le Service des espaces verts (SEVE) a posé de nouvelles barrières en bois autour des arbres aux Bastions. Il est à présent clair que rien ne peut se passer dans le périmètre immédiat de l'arbre. Ceci complexifie à la fois la logistique et les flux, mais il s'agit du prix à payer pour éviter de dégrader les espaces verts. Le même principe a été appliqué au Jardin anglais, pour lequel ils ont déplacé le marché de Noël et, avant ça, les pré-Fêtes de Genève. Ce genre de manifestations au Jardin anglais étaient très agréables, mais, à cette échelle, ce n'est plus envisageable aujourd'hui en vue de la protection des sols.

Questions des commissaires

Une commissaire revient sur la scène devant le Jet d'eau. Elle demande combien elle a coûté.

Mme Barbey-Chappuis rappelle que c'était dans le cadre des Fêtes de Genève. C'était donc organisé par Genève Tourisme. De fait, elle n'a pas les chiffres. Mais, comme l'a rappelé M. Marty, monter une scène est un défi logistique. C'est d'autant plus le cas de monter une scène sur l'eau, comme ils ont pu s'en rendre compte avec Feu Ô Lac. De plus, le département du territoire place aujourd'hui des contraintes beaucoup plus fortes sur la Ville de Genève en termes d'autorisation de construire.

M. Kanaan explique qu'ils sortent d'une réunion difficile avec le Canton, où il leur a bien été spécifié qu'ancrer quelque chose au fond du lac, même pour un jour, demandait une autorisation de construire définitive. M. Marty estime que, pour un jour, une scène comme à l'époque coûtait environ 8500 francs pour la structure, 15 000 francs pour les son et lumière (ce qui a augmenté depuis). Si on ajoute un coefficient de 2 sur cette facture pour les trois jours, on arrive à 47 000 francs. A ceci il faudrait aujourd'hui ajouter les démarches de développement durable, la surveillance et la rétribution des artistes (800 francs pour une personne, répétition plus travail).

Une commissaire revient sur la protection des sols et des pelouses. Elle demande s'il serait possible de poser des claies en bois ou des plaques de gazon, car elles sont achetables en rouleaux, même si elles sont chères.

Mme Barbey-Chappuis répond que le marché de Noël en 2022 avait considérablement endommagé les pelouses, quand bien même il y avait des planchers.

Le problème qui en avait découlé est qu'il avait fallu rensemencer le Jardin anglais en plein été, le rendant inaccessible pendant plusieurs mois. Pour des manifestations qui ne durent que quelques jours, il est clair que l'impact est moindre. Mais pour des manifestations plus longues, même avec toutes les précautions imaginables, le gazon respire moins bien et ça entraîne des coûts.

M. Kanaan insiste sur le fait que trois mois sans pelouse n'est pas quelque chose que la population laisse passer sans rien dire. Ils avaient reçu un grand nombre de courriers au sujet du Jardin anglais, qui était brun. Pour en revenir au lieu désigné par le projet de délibération sous le Jet d'eau, il concède qu'il ne comporte pas de pelouse. Mais il fait remarquer que les choses à prendre en compte sont les flux de personnes et le fait qu'il s'agit d'un carrefour majeur. De plus, depuis qu'il y a la nouvelle digue financée par la Fondation Wilsdorf, qui facilite l'accès le long de la digue du Jet d'eau, le flux d'entrées et de sorties est majeur, qui plus est en été avec les buvettes.

Le Conseil administratif est étonné du fait qu'il s'agisse d'un projet de délibération plutôt que d'une motion. Car, avec ce montant-là, il est impossible de faire quoi que ce soit. Il serait possible d'imaginer une scène avec une production locale, en opposition avec le grand format de la scène Ella Fitzgerald et ses artistes confirmés. Mais il faut que ça fonctionne en termes d'endroit, de flux et de budget.

Une commissaire revient sur les nuisances sonores pour les riverains. Elle demande si la Ville a eu des échos de leur part l'an passé.

Mme Barbey-Chappuis répond que tout est règlementé par le SABRA. Les riverains sont plus tolérants et compréhensifs lorsqu'il s'agit d'un événement ponctuel qui s'étale sur quelques soirées (Fête de la musique, Feu Ô Lac). En revanche, quand ça commence à se dérouler en continu sur l'année, ils expriment une frustration qui est tout à fait compréhensible. La Ville doit faire attention à cela. Elle prend l'exemple des bains publics qui seront fermés à partir de 21 h, car ils veulent éviter des nuisances comme on peut en observer sur la plateforme circulaire sur les quais de Cologny, qui est ouverte toute la nuit et connaît des regroupements.

M. Kanaan prend l'exemple de la scène Ella Fitzgerald, qui côtoie le haut du plateau de Frontenex et l'avenue Alice-et-William-FAVRE. Des voisins réagissent assez vite dès que les horaires sont dépassés (22 h, avec exceptions à 23 h pour certains concerts). Le cas échéant, il faudrait une manifestation qui se termine relativement tôt.

Un commissaire demande s'il y aurait une ouverture de la part des deux départements dans le cas où le Conseil municipal transformerait le texte en motion et laisserait le Conseil administratif revenir avec un projet plus allégé.

M. Kanaan répond qu'ils sont toujours prêts à examiner, d'autant qu'ils sont attentifs par ailleurs à l'enjeu de la scène locale. Mais ils ont pu constater que les artistes locaux ont presque plus d'écho dans des bistrots avec un espace de programmation, ce qu'il appelle des «caves à musique». Il cite les exemples du Canal 54 au boulevard de Saint-Georges, du Café Jules Verne et du Cheval Blanc. Comme l'a signalé Mme Barbey-Chappuis, lorsque c'est en plein air, les gens s'arrêtent moins, car ils ont assez d'autres choses à faire et la concurrence est forte. Il ne s'agit pas de la meilleure manière de les promouvoir.

M. Marty ajoute que la Fête de la Musique est fantastique pour les groupes dits amateurs (souvent des professionnels qui ont de la peine à en faire leur activité). Le fait de pouvoir échanger avec ces groupes et leur donner l'occasion de jouer est précieux, et il s'agit de l'objectif principal de la manifestation. En revanche, pour qu'un Genevois puisse être programmé, par exemple, à la scène Ella Fitzgerald, il doit se demander combien de personnes il attirerait. Il faut au moins 2000 personnes pour que ça puisse être envisageable, et, hormis dans le hip-hop genevois, où quelques artistes peuvent prétendre atteindre ces chiffres, c'est inenvisageable. Même à La Canopée, où la scène était petite, le succès ne prenait pas.

Une commissaire se penche sur des genres qui ont tendance à disparaître des scènes extérieures genevoises, comme le rock, qui n'existe plus en dehors de la Fête de la Musique. Elle demande si les auditionnés verraient un endroit où il serait possible de réintroduire cette musique un peu différente, peut-être simplement pour une soirée, sur un projet préexistant. Ensuite, elle demande si les buvettes qui longent le quai ont le droit de faire des concerts, si elles sont encouragées à le faire.

Mme Barbey-Chappuis répond que les buvettes ont le droit de proposer de la musique à la condition qu'il s'agisse de musiciens en direct. Donc des concerts y sont envisageables. Mais les buvettes sont attribuées par le biais d'appels à projets. Une fois que l'équipe reçoit le lieu, c'est à elle que revient la charge de gérer sa programmation. Elle prend l'exemple du Cormoran. Leur objectif est que leur site soit fréquenté et il n'y avait effectivement pas de rock, mais plutôt de la salsa et des DJ sets. La Ville ne peut pas imposer la programmation, mais ils peuvent rendre attentifs et sensibiliser les porteurs de projets.

M. Kanaan conçoit qu'effectivement, les scènes extérieures ne sont pas aujourd'hui spécialement dédiées au rock local. Il rappelle tout de même que, lors des pré-Fêtes de Genève au Jardin anglais, la musique était surtout une toile de fond pendant que les gens buvaient des verres.

M. Marty estime que programmer du rock, du punk ou ce genre de musiques pour une scène extérieure est un projet en soi. Ils pourraient imaginer une scène mobile ou des lieux qui diffèrent des lieux habituels. Il prend l'exemple des

concerts des années 1980 et 1990, voire des concerts sauvages. Mais il est difficile de poser une nouvelle infrastructure immobile pour faire des concerts. Il insiste sur le fait que, quand une scène est construite, elle sera vide la majeure partie du temps. Il faut la surveiller, l'entretenir. Il verrait donc plutôt quelque chose d'éphémère pour l'objectif de M. Tischler-Taillard. De plus, il reconnaît que le jazz a repris beaucoup de place dans la programmation, avec notamment la Haute école de musique à Lausanne. Mais ces musiciens refont également du rock, ce qui crée quelque chose de particulièrement fluide entre les styles.

Une commissaire demande si, dans le cas où ce texte deviendrait une motion, les auditionnés auraient une contreproposition. Ou, au contraire, si ce projet créerait quoi qu'il en soit un doublon avec l'offre actuelle.

M. Kanaan répond qu'il est envisageable de créer quelque chose qui viendrait compléter les offres actuelles d'animations musicales. Néanmoins, d'un point de vue de politique culturelle, il faut faire attention au fait qu'étiqueter une scène comme «scène locale» ne lui rend pas forcément service. Ça sonne presque comme une mesure pédagogique un peu artificielle. Il cite Paléo, qui a développé davantage de scènes plus petites, avec des partenaires qui amènent les groupes locaux. Mais ils peuvent se le permettre, car il y a déjà 40 000 personnes qui viennent au festival chaque soir pour les têtes d'affiche. Les personnes déjà sur place en profitent pour découvrir des noms locaux, mais elles ne viendraient pas uniquement pour eux.

Une commissaire demande si les concerts sauvages d'une ou deux personnes sont autorisés dans l'espace public.

Mme Barbey-Chappuis répond que les musiciens de rue sont soumis à une autorisation du Service de l'espace public du DSSP, selon le règlement relatif à l'activité des musicien-ne-s ambulant-e-s et artistes de rue (LC 21 313), qui procède même à des auditions. La police municipale est en droit de les contrôler pour vérifier qu'ils sont au bénéfice de l'autorisation. Par ailleurs, la musique amplifiée est interdite en plein air. Il y avait eu des plaintes auparavant et c'est la raison pour laquelle il y a ce règlement et ces contrôles aujourd'hui.

La commissaire demande si l'ancien hangar des Transports publics genevois (TPG) vers la Jonction ne pourrait pas accueillir des animations musicales, car c'est un lieu prisé par les jeunes.

Mme Barbey-Chappuis répond que les trois halles de ce site sont déjà attribuées: la halle 1 est sous la responsabilité des associations du Forum de la Jonction; les halles 2 et 3 ont accueilli L'Asphalte ces dernières années, et c'est prochainement Spice SA qui occupera les lieux, à la suite de l'appel à projets qu'elle a remporté il y a deux ans pour son projet des Halles de la Jonction, qui devrait commencer au printemps. Ils accueilleront du sport et diverses activités

mais pas de musique amplifiée. En effet, il s'agit d'un site où le bruit se diffuse fortement sur les falaises. Les habitants de Saint-Jean souffrent déjà passablement du bruit du sentier des Saules, indépendamment de ce qui peut se passer sous les Halles de la Jonction. Rien que le murmure des paroles des gens est très amplifié. Ils reçoivent régulièrement des plaintes et la police municipale a intensifié sa présence. Par conséquent, ce n'est pas un lieu adéquat pour des concerts. C'est également pour ça qu'ils ont fermé les Halles la nuit depuis deux ans, car elles accueillaient des rave-parties qui provoquaient des nuisances particulièrement pénibles pour les riverains.

M. Kerguen ajoute que, pour les activités sportives qui ont été organisées dans le cadre de L'Asphalte, le SABRA a demandé une étude acoustique dont les valeurs seuil de bruit sont relativement basses.

Un commissaire observe que le projet de délibération ne fonctionne visiblement pas. Il demande dans quelle mesure il serait possible d'intégrer ces artistes locaux dans des programmations existantes.

M. Kanaan recommande de rester ouvert dans l'invite avec une formulation du type: «Le Conseil municipal demande de mettre en place tous les moyens pour favoriser une programmation d'artistes locaux durant la période estivale.» Pour revenir sur la zone du Jet d'eau, il explique que ça fonctionnait quand c'était un périmètre fermé consacré à l'ensemble des Fêtes de Genève. Mais avec le flux habituel en été, qui plus est augmenté par les bains publics, le Jet d'eau ne serait pas le bon endroit.

Le commissaire reconnaît que la scène de 2017 de M. Tischler-Taillard s'est déroulée à une autre époque et dans d'autres conditions. Il demande si une motion générale qui poserait une demande générale d'intégrer les artistes musicaux locaux aux programmations existantes serait envisageable.

M. Kanaan acquiesce. Il ajoute qu'ils soutiennent substantiellement la scène locale tout au long de l'année, y compris pour le rock. Il cite PTR, Kalvingrad, Le Groove et le festival Groove'N'Moove, qui commence bientôt. Genève compte énormément de musiciens et musiciennes, avec toute une frange qui se situe entre amateurs et professionnels. La concurrence est féroce et il est difficile de vivre de la musique.

Discussion

Une commissaire dit qu'il est clair, après l'audition des magistrats, que ce projet n'est pas réaliste.

Une autre commissaire souhaite transformer ce texte en motion pour laisser carte blanche au SEC et trouver rapidement des solutions réalistes.

Un commissaire propose que les groupes qui le souhaitent préparent des amendements bien formulés pour une prochaine séance.

La suite de la discussion et des travaux sur le projet de délibération PRD-310 est donc reportée à la prochaine séance à l'unanimité des membres présents.

Séance du 15 avril 2024

Prises de position et votes

Plusieurs commissaires rappellent que, sous cette forme, le projet de délibération est irréalisable. Transformer le texte en motion serait une bonne chose. Ils se proposent de transformer le projet de délibération en motion, d'enlever tous les articles et de les remplacer par de nouvelles invites.

La proposition est faite dès lors d'enlever les articles 2 et 3, puis, pour l'article 1, d'inscrire le texte suivant: *«étudier la possibilité d'offrir une scène gratuite, populaire et multidisciplinaire sur la période estivale à Genève»*. La motion appuierait ainsi simplement l'idée que ce serait intéressant d'avoir une scène supplémentaire, multidisciplinaire et populaire en août.

Mise aux voix, la transformation du projet de délibération PRD-310 en motion est acceptée par 9 oui (3 S, 3 Ve, 2 LC, 1 MCG) contre 6 non (1 EàG, 1 S, 3 PLR, 1 UDC).

Le président met au vote l'invite unique suivante: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité d'offrir une scène gratuite, populaire et multidisciplinaire sur la période estivale à Genève.»

La motion ainsi rédigée avec l'invite ci-dessus est acceptée par 8 oui (3 S, 2 Ve, 2 LC, 1 MCG) contre 4 non (3 PLR, 1 UDC) et 3 abstentions (EàG, S, Ve).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité d'offrir une scène gratuite, populaire et multidisciplinaire sur la période estivale à Genève.